



Litige avec un artisan /dommages travaux

Par **TELEMAQUE**, le **10/05/2012** à **14:14**

Bonjour,rnrnJ'ai commandé à un aluminier des travaux de verrière d'un montant ttc dern12.300 €. Je dois encore à cette entreprise un solde de 5.012,80 €, solde que je ne conteste pas. Cependant, la réalisation de cette verrière ne me donne pas entière satisfaction : il y a des fuites par temps de pluie et un des élémentsrnde la structure ne répond pas à la description du devis ; Cet élément devairnêtre à rupture de pont thermique, or, il ne l'est pas ! J'ai constaté de ce faitrneune production de condensation, qui de surcroît, s'est transformée en givrernl'hiver dernier.rnrnAujourd'hui, l'entreprise me menace d'un commandement de payer par voiernd'huissier.rnrnVoici ma question : suis-je dans l'illégalité dans mon refus de solder cetternfacture tant que les troubles ne sont pas éliminés ?rnD'autre part, quels sont les recours possibles ?rnrnMerci beaucoup.rnCordialement

Par **pat76**, le **10/05/2012** à **19:08**

BonjourrnrnVous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à l'entrepreneur dans laquelle vous le mettez en demeure de procéder à la mise en conformité des travaux que vous lui avez commandés en reprenant les malfaçons et en remplaçant un élément qui ne correspond pas à la description du devis.rnrnVous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans les 8 jours à la réception de votre lettre, vous ferez constater par voie d'huissier les malfaçons et laisserez ensuite le soin à la juridiction compétente de régler le litige.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.

Par **TELEMAQUE**, le **20/03/2013** à **07:36**

Bonjour, et merci pour votre réponse dont j'ai été informé seulement aujourd'hui. Actuellement, j'attends la réponse de ma juridiction en charge du dossier. Toutefois, je trouve cette dernière longue à se prononcer ! En effet, car cela fait déjà plus de cinq mois que j'ai contesté le commandement de payer à l'huissier mandé par l'entreprise. D'autre part, j'avais fait faire 8 jours plus tôt à ce même officier de justice un constat des troubles ! Chamfort n'aurait pas apprécié ce défaut d'éthique...
Merci Beaucoup.